

Belgium-Roselies: Banking services

OJ S 82/2015 28/04/2015

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Commune d'Aiseau-Presles

Postal address: Rue J.F. Kennedy 150

Town: Roselies

Postal code: 6250

Country: Belgium

For the attention of: Madame Cathy Adam

E-mail: c.adam@aiseau-presles.be

Telephone: +32 71262702

Fax: +32 71260679

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.aiseau-presles.be

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Vous pouvez télécharger les documents via l'url suivant

Internet address: <http://cloud.3p.eu/Downloads/1/394/52/2015>

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché de services d'emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires 2015 et escompte de subvention.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6: Financial services a) Insurances services b) Banking and investment services

Main site or place of performance: Commune d'Aiseau-Presles, Rue J. F. Kennedy 150 à 6250 Roselies.

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Objet des services: financement par emprunts de dépenses extraordinaires de l'exercice 2015 ainsi que les services y relatifs qui devront pouvoir être fournis durant toute la durée du marché.

Périodicité d'imputation des intérêts et de la commission de réservation sur l'ouverture de crédit: trimestrielle.

Périodicité de l'amortissement du capital et de l'imputation des intérêts:

Semestrielle pour les intérêts et annuelle pour le capital.

Type d'amortissement du capital: tranches progressives (annuités constantes).

Lot 1 «Emprunt 5 ans — périodicité de révision du taux: fixe».

Lot 2 «Emprunt 10 ans — périodicité de révision du taux: fixe».

Lot 3 «Emprunt 15 ans — périodicité de révision du taux: quinquennale».

Lot 4 «Emprunt 20 ans — périodicité de révision du taux: quinquennale».

Lot 5 «Escompte de subvention sous forme de Straight Loan».

II.1.6. CPV code(s)

66110000 Banking services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Emprunt 5 ans — périodicité de révision du taux: fixe

1) Short description

Emprunt 5 ans — périodicité de révision du taux: fixe.

2) CPV code(s)

66110000 Banking services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

5) Additional information about lots

Emprunts d'une durée de 5 ans pour le financement de dépenses extraordinaires inscrites au budget 2015, ainsi que les services y relatifs qui devront pouvoir être fournis durant toute la durée du marché.

Périodicité d'imputation des intérêts et de la commission de réservation sur l'ouverture de crédit: trimestrielle.

Périodicité de l'amortissement du capital et de l'imputation des intérêts: semestrielle pour les intérêts et annuelle pour le capital.

Type d'amortissement du capital: tranches progressives (annuités constantes).

N° objet article montant

1 "Honoraires études Plan communal

Investissement rue J. Wauters - FRIC" 421/73360.2015 25 000,00

2 "Honoraires ccord. Séc. Santé Plan communal

Investissement rue J. Wauters - FRIC" 421/73360.2015 3 000,00

3 Essais préalables voiries 421/73360.2015 20000,00

4 Étude de stabilisation du mur de soutènement rue de la Brasserie 421/73360.2015 12000,00

5 Acquisition de caméras mobiles 421/74152.2015 20000,00

6 Acquisition matériel équipement Plan Vert 421/74451.2015 11500,00

7 Réhabilitation feux de signalisation 423/74152.2015 16500,00

8 Étude rénovation du complexe sportif 764/73360.2015 40000,00

Total 148 000,00.

Lot No: 2

Lot title: Emprunt 10 ans — périodicité de révision du taux: fixe

1) Short description

Emprunt 10 ans — périodicité de révision du taux: fixe.

2) CPV code(s)

66110000 Banking services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

5) Additional information about lots

Emprunts d'une durée de 10 ans pour le financement de dépenses extraordinaires inscrites au budget 2015, ainsi que les services y relatifs qui devront pouvoir être fournis durant toute la durée du marché.

Périodicité d'imputation des intérêts et de la commission de réervation sur l'ouverture de crédit: trimestrielle.

Périodicité de l'amortissement du capital et de l'imputation des intérêts: semestrielle pour les intérêts et annuelle pour le capital.

Type d'amortissement du capital: tranches progressives (annuités constantes).

N° objet article montant

1 Équipement, maintenance extraordinaire administration générale 104/72460.2015 40 000,00

2 Bâtiment service technique — réhabilitation (dalle de l'ancienne menuiserie) 421/72460.

2015 25 000,00

3 Bâtiments scolaires — École de Presles — travaux divers 722/72460.2015 10 000,00

4 Subside extraordinaire Fabrique d'église Saint Martin à Aiseau 79001/63351.2015 35 000,00

Total 110 000,00.

Lot No: 3

Lot title: Emprunt 15 ans — périodicité de révision du taux: quinquennale

1) Short description

Emprunt 15 ans — périodicité de révision du taux: quinquennale.

2) CPV code(s)

66110000 Banking services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

5) Additional information about lots

Emprunts d'une durée de 15 ans pour le financement de dépenses extraordinaires inscrites au budget 2015, ainsi que les services y relatifs qui devront pouvoir être fournis durant toute la durée du marché.

Périodicité d'imputation des intérêts et de la commission de réervation sur l'ouverture de crédit: trimestrielle.

Périodicité de l'amortissement du capital et de l'imputation des intérêts: semestrielle pour les intérêts et annuelle pour le capital.

Type d'amortissement du capital: tranches progressives (annuités constantes).

n° Objet Article Montant

1 Réfection extraordinaire diverses voiries entité 421/73560.2015 200 000,00

2 Centre Culturel - Equipement maintenance extra. 762/72460.2015 40 000,00

3 Rénovation énergétique salon communal 763/72460.2015 80 200,00

Total 320 200,00.

Lot No: 4

Lot title: Emprunt 20 ans — périodicité de révision du taux: quinquennale

1) Short description

Emprunt 20 ans — périodicité de révision du taux: quinquennale.

2) CPV code(s)

66110000 Banking services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

5) Additional information about lots

Emprunts d'une durée de 20 ans pour le financement de dépenses extraordinaires inscrites au budget 2015, ainsi que les services y relatifs qui devront pouvoir être fournis durant toute la durée du marché.

Périodicité d'imputation des intérêts et de la commission de réervation sur l'ouverture de crédit: trimestrielle.

Périodicité de l'amortissement du capital et de l'imputation des intérêts: semestrielle pour les intérêts et annuelle pour le capital.

Type d'amortissement du capital: tranches progressives (annuités constantes).
N° objet article montant
1 Amélioration extraordinaire voirie & égouttage rue du Centre à Aiseau - FRIC 421/73160.
2015 426 000,00.

Lot No: 5

Lot title: Escompte de subvention sous forme de Straight Loan

1) Short description

Escompte de subvention sous forme de Straight Loan.

2) CPV code(s)

66110000 Banking services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

5) Additional information about lots

Le présent lot a pour objet l'escompte de subvention sous forme d'une ligne de straight loan d'un montant maximum de 3.821.200,00 EUR.

Les conditions offertes seront valables pour une durée d'un an à compter du lendemain de la date indiquée dans le courrier de notification de l'attribution.

Le taux d'intérêt sera l'EURIBOR de la période ajusté au moyen d'une marge. L'offre sera présentée en fixant la marge par rapport à l'EURIBOR pour les périodes suivantes:

Durée < ou = 1 mois Durée > 1 mois et < ou = 6 mois Durée > 6 mois et < ou = 12 mois

.....pb pb pb

Une reconduction sera possible pendant 1 ans sur présentation des promesses fermes de subsides.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Néant.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: * Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 61 à 63 de l'arrêté royal du 15.7.2011 [et rappelés ci-dessous].

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée et vérifiera le respect des obligations fiscales décrites ci-dessous à propos de tous les soumissionnaires dans les quarante-huit heures de la séance d'ouverture des offres ou le moment ultime pour l'introduction des offres, selon le cas.

Le pouvoir adjudicateur, qui a accès gratuitement par des moyens électroniques à certains renseignements ou documents, effectuera lui-même ces vérifications. Pour les renseignements ou documents auxquels il n'a pas accès par des moyens électroniques, il sera demandé, avant l'attribution du marché, au soumissionnaire le mieux classé de fournir le renseignement ou document sous format papier.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout candidat ou soumissionnaire.

En ce qui concerne les soumissionnaires étrangers, les documents exigés par les articles 61 à 63 de l'arrêté royal du 15.7.2011 n'étant pas accessibles par des moyens électroniques, les soumissionnaires concernés devront joindre à leur offre:

- un extrait de casier judiciaire ou tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites,

- une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays relative au paiement des cotisations de sécurité sociale,

- une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays relative au paiement des impôts et des taxes selon la législation du pays dans lequel il est établi.

Lorsqu'un document ou attestation visé ci-avant n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne mentionne pas tous les cas visés à l'article 61§1 et §2, 1°, 2°, 3°, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle fait par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Extraits de l'article 61 de l'arrêté royal du 15.7.2011

« § 1. Conformément à l'article 20 de la loi, est exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour:

- 1° Participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du code pénal.

- 2° Corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal.

- 3° Fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002.

- 4° Blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

§ 2. Conformément à l'article 20 de la loi, peut être exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire:

- 1° Qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

- 2° Qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

- 3° Qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de

chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.

4° Qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave.

5° Qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62.

6° Qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63.

7° Qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements. »

Extraits de l'article 62 de l'arrêté royal du 15.7.2011.

« § 1er. Sous réserve de l'application de l'article 60, § 1er, le candidat ou le soumissionnaire employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation de l'office national de sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

L'attestation porte sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas.

Est en règle par rapport aux obligations susmentionnées, le candidat ou le soumissionnaire qui:

1° A transmis à l'office national de sécurité sociale toutes les déclarations requises jusque et y compris celles relatives au trimestre civil visé à l'alinéa précédent, et

2° N'a pas pour ces déclarations une dette en cotisations supérieures à 3.000 EUR, ou a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement.

Toutefois, même si la dette en cotisations est supérieure à 3.000 EUR, le candidat ou le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision de sélectionner les candidats ou d'attribuer le marché, selon le cas, qu'il possède, à la fin du trimestre civil visé à l'alinéa 2, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 euros près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations.

§ 2. Le candidat ou le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé au § 1er, joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. »

Extraits de l'article 63 de l'arrêté royal du 15.7.2011.

« § 1er. Sous réserve de l'application de l'article 60, § 1er, le candidat ou le soumissionnaire joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

§ 2. Pour un candidat ou soumissionnaire belge, le pouvoir adjudicateur vérifie le respect des obligations fiscales à l'égard du SPF Finances, sur la base de l'attestation délivrée par ce dernier.

Est en règle par rapport aux obligations visées au présent paragraphe, le candidat ou le soumissionnaire qui n'a pas, pour ces obligations, une dette supérieure à 3.000 EUR, à moins qu'il n'ait obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement.

Toutefois, même si la dette visée au présent paragraphe est supérieure à 3.000 EUR, le

candidat ou le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision de sélection ou d'attribution du marché, selon le cas, qu'il possède, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 EUR près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de ses dettes fiscales. »

Attestation ONSS.

* En application de l'article 60 de l'arrêté royal du 15.7.2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation ONSS à son offre. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

Vérification de la situation d'un soumissionnaire.

Un soumissionnaire sera exclu de la participation à la procédure s'il apparaît que sa déclaration sur l'honneur ne correspond pas à sa situation personnelle.

Avant de prendre la décision d'attribution, le pouvoir adjudicateur procédera à la vérification de la situation du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire.

A cet effet le soumissionnaire s'engage, par le simple dépôt de son offre, à fournir au pouvoir adjudicateur, par les moyens et dans le délai qu'il détermine, les documents qui permettront de vérifier sa situation personnelle en ce qui concerne l'absence de condamnation judiciaire pour les faits visés par l'article 61 §1 et §2 et l'article 63 de l'Arrêté Royal du 15.7.2011.

Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même par voie électronique (Digiflow):

—l'attestation de paiement des cotisations de sécurité sociale de l'avant dernier trimestre écoulé avant la date limite de réception des offres, émanant de l'ONSS,

— l'attestation de situation de non-faillite ou de situation similaire émanant de la Banque carrefour des entreprises (BCE),

— les attestations de paiement des impôts et taxes constatant la situation financière du soumissionnaire à la fin de la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des offres, relevant du SPF Finances.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Les soumissionnaires joignent à leur offre une déclaration sur l'honneur, datée et signée, relative aux montants de leurs fonds propres totaux à la clôture de leurs trois derniers exercices fiscaux.

Minimum level(s) of standards possibly required: Pour être sélectionné, le soumissionnaire doit disposer de fonds propres suffisants, c'est-à-dire que la valeur nominale estimée des emprunts et escomptes sur subventions à passer dans le cadre du présent marché (soit 4.825.200,00 EUR), ne peut dépasser 5 % des fonds propres du soumissionnaire.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

* Le soumissionnaire fournira un certificat permettant au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la capacité du soumissionnaire à fournir toutes les informations et documents nécessités par la réglementation sur la comptabilité communale.

Il est en outre tenu de démontrer par la fourniture de documents adéquats son respect des conditions fixées pas les cahiers des charges lors de marchés financiers de même type pour lesquels il a été désigné en qualité d'adjudicataire dans le passé.

Le pouvoir adjudicataire se réserve le droit de demander aux soumissionnaires des renseignements complémentaires relatifs au droit d'accès et à la sélection qualitative. Il le fera en tout état de cause avant d'exclure ou de ne pas sélectionner un soumissionnaire.

* Une liste des principaux services similaires effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont

prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services.

* Le soumissionnaire joindra à son offre une attestation, datée et signée, visant la compatibilité entre le protocole informatique utilisé par le soumissionnaire et ceux utilisés par le pouvoir adjudicateur, à savoir: Civadis SA, Rue de Neverlée 12 à 5020 Namur (+32 81554511).

Les soumissionnaires attestent et déclarent par la simple remise de leur offre être agréé en tant qu'établissement de crédit habilité à exercer en Belgique les activités faisant l'objet du présent marché, et soumis au contrôle de la FSMA.

Pour être sélectionné, le soumissionnaire doit être agréé en tant qu'établissement de crédit habilité à exercer en Belgique les activités objet du présent marché et soumis au contrôle de la FSMA.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le soumissionnaire fournira une liste de minimum trois services similaires effectués au cours des trois dernières années, pour un montant minimum emprunté de 4.825.200,00 EUR, pour lesquels il joint un certificat de bonne exécution émis par l'autorité publique compétente s'il s'agit d'un destinataire public, ou une attestation s'il s'agit d'un destinataire privé.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

NC/CA/2015003

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 8.6.2015 - 11:00

Payable documents: yes

Price: 0,00 EUR

Terms and method of payment: Cahier spécial des charges

Le cahier des charges n°NC/CA/2015003 elatif au présent marché est disponible en téléchargement.

En cas de litige, seul fait foi l'exemplaire original du cahier des charges détenu par l'administration communale d'Aiseau-Presles, portant la mention «approuvé par le Conseil Communal en date du» et dûment signé.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

9.6.2015 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 200 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 9.6.2015 - 11:00

Place:

Service Finances, Rue J.F. Kennedy 150 à 6250 Roselies

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Sciences 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadvst-consetat.be

Telephone: +32 22349611

Internet address: www.raadvst-consetat.be

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

23.4.2015